



COMMUNIQUE DE PRESSE

Lancement du projet

« Renforcer Activement les Droits des détenus, Améliorer leur Réinsertion sociale et leur Santé »

Abidjan, le 18 octobre 2023 - Les locaux de Fondation Friedrich Naumann ont abrité ce mercredi 18 octobre 2023, la cérémonie de lancement du projet « **Renforcer Activement les Droits des détenus, Améliorer leur Réinsertion sociale et leur Santé** » (RADARS).

La FIACAT, l'ACAT CI et l'Union européenne travaillent ensemble depuis 2016, pour la réduction de la population carcérale et l'amélioration des conditions de vie des détenus. Si au départ la collaboration était axée sur le recensement et le suivi des cas de détention de longues durées, elle s'est progressivement élargie en incluant d'autres dimensions régaliennes de la détention comme la réinsertion et la prise en charge sanitaire et psychologique.

Dans la poursuite de ces actions, le projet RADARS, cofinancé par l'Union européenne à hauteur de 710 000 EUR (budget total : 747 000 EUR), sera mis en œuvre par la FIACAT (demandeur principal) et trois codemandeurs, notamment l'ACAT-CI, Prisonniers sans Frontières et la Balle aux Prisonniers.

L'objectif de l'action est l'amélioration des conditions de détention en Côte d'Ivoire en conformité avec les « règles Mandela » adoptées en 2015 par les Nations Unies dans sept (07) Maisons d'Arrêt et Correction - MAC (Abidjan, Abengourou, Bouaké, Man, San Pedro, Sassandra et Daloa) et trois Centres d'Observation des Mineurs - COM (Abidjan, Bouaké et Man) de Côte d'Ivoire.

Cette initiative s'inscrit dans le socle des valeurs communes partagées par l'UE et la Côte d'Ivoire. Dans ce cadre, la protection et promotion des droits de l'Homme, véritable colonne vertébrale de l'action extérieure de notre Union, s'inspire d'un principe bien simple : ne laisser personne de côté.

Une attention particulière sera portée sur l'assistance médicale et psychologique et la réinsertion socio-professionnelle des détenus.

La bonne exécution de ce projet devra aboutir à l'atteinte des résultats ci-après :

- Réduire le taux de détention préventive injustifiée de 10% dans quatre (04) maisons d'arrêts et de correction (MAC) où elle mènera ses activités (Abidjan, Bouaké, Daloa et San Pédro)
- Réduire les taux de mortalité de 10% et de morbidité de 5% dans les maisons d'arrêts et de correction (MAC) d'Abidjan, Abengourou, de Bouaké, Daloa, Man, San Pedro et Sassandra) et assistance psychologique au profit de 25% des femmes dans les 07 prisons cibles
- Resocialiser par le sport 70% des mineur.es sur les 03 COM (Abidjan, Bouaké et Man)

L'année 2023 marque trois importants anniversaires, notamment le 75ème anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, les 30 ans de la Déclaration de Vienne, ainsi que les 20 ans du Statut de Rome qui a établi la Cour Pénale Internationale.

La mise en œuvre de cet important projet impliquera une étroite coopération entre organisations partenaires et autorités judiciaires, pénitentiaires et sanitaires. Leur engagement et leurs efforts inlassables en faveur de l'amélioration constante des conditions de détention seront cruciaux pour l'atteinte des objectifs.

Contacts presse :

ACAT Côte d'Ivoire : acat_ci2230@yahoo.fr – (+225) 2722429596 / 07 78 02 43 37

FIACAT : Camille Aubinais, Chargée de projet lutte contre la torture – c.aubinais@fiacat.org – +33 (0)1 58 64 10 47 / +33 (0)6 95 19 66 74

La Balle aux Prisonniers : KONAN Olympe - labaprci@gmail.com – (+225) 07 07 90 38 91

Prisonniers Sans Frontières : TAHA Sibon Simon – tahasibosimon@gmail.com – (+225) 07 08 32 41 20